CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1- Acceptation des conditions générales de vente.

Les conditions générales de vente ci-dessous régissent les relations contractuelles entre :

- L'enseigne BERNARD TAXI FIGEAC.
- Dénomination juridique ; SAS MENARD.

Société par Actions Simplifiés au capital de 5000€.

Lieu-Dit La Rivière, 46100 LISSAC ET MOURET.

N° SIREN; 791801574 RCS Cahors.

N° TVA Intracommunautaire FR5879180157400017.

Téléphone : 0565500020.

Adresse Mail: bernard-taxi@orange.fr

Εt

Le(s) Client(s) de la Société SAS Menard.

La demande de réservation du client engendre l'acceptation de l'intégralité des conditions générales de vente.

Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Les services proposés par SAS MENARD enseigne BERNARD TAXI FIGEAC peuvent être réservés par courriel, par appel téléphonique ou SMS, par réservation en ligne via notre site Web.

Les services de transport de personne collectif ou de convoyage de bagages fonctionnent avec une réservation préalable.

Le service de Taxi peut fonctionner sans réservation préalable mais sous réserve de disponibilité d'un véhicule répondant à la législation taxi.

Les demandes de réservations par courriel, téléphone hors messagerie), SMS ou via notre site internet doivent etre confirmés par nos soins par une confirmation courriel ou SMS.

En l'absence de confirmation de notre part, le client doit contacter nos services dans les plus brefs délais.

Aucune réservation par message téléphonique ne sera prise en compte.

Les services fournis par SAS MENARD enseigne BERNARD TAXI FIGEAC sont proposés dans la limite des capacités de places dans nos véhicules et de la disponibilité de nos chauffeurs.

2-Les services.

2.1- Transport de personnes.

La SAS MENARD/BERNARD TAXI exerce une activité de transport public routier de personnes réglementé, elle est titulaire de différentes licences obligatoire à cette activité :

-Licence délivré par la DREAL « Pour le transport intérieur de personnes par route pour le compte d'autrui » avec véhicule n'excédant pas neuf places assises.

Le service de transport de personnes consiste à mettre à la disposition de nos clients un véhicule avec chauffeur pour un transport préalablement demandé et réservé entre 2 localités. La réglementation impose une notion de transport « collectif » avec, une date, les lieux de prise en charge et de dépose ainsi que leurs horaires et un tarif « par passager » préalablement indiqué au(x) client(s) lors de la réservation obligatoire.

-Autorisation communal de stationnement d'un taxi sur la commune de Figeac (licence Taxi). La réglementation Taxi national, départementale et communal est applicable, pas de notion de transport « collectif » ,la réservation préalable n'est plus obligatoire sauf si la prise en charge se situe en dehors de la commune de Figeac, les tarifs sont réglementés selon les tarifs de la Préfecture du Lot en vigueur à la date du transport , le véhicule est équipé d'un lumineux « Taxi » ainsi que d'un compteur « horokilométrique » contrôlé annuellement.

La réservation des transports est nécessaire afin de garantir à nos clients le meilleur service possible, nos disponibilités et répondre à la réglementation en vigueur.

Dates, lieu de prise en charge, lieu de dépose, horaires, nombre de passagers et de bagages sont les éléments indispensables à toutes demandes de réservation auprès de nos services

Afin d'offrir à nos clients une compréhension claire des prestations proposés, SAS MENARD/ BERNARD TAXI s'engage à informer les clients de chaque demande de réservation ; des disponibilités , des horaires indicatifs , du tarif individuel et/ou collectif, des conditions de transports prévus.

La SAS MENARD souscrit toutes les assurances nécessaires à cette activité, les attestations sont disponibles sur demande.

Les véhicules utilisés pour cette activité sont des véhicules de moins de 4 ans qui répondent à des critères de confort et de fiabilité élevés ainsi qu'aux normes de pollutions et de rejets en viqueur les plus récentes.

Les véhicules utilisés sont entretenus dans les réseaux constructeurs selon les préconisations et sont soumis selon la réglementation en vigueur pour les activités de transport public routier de personnes à un contrôle technique annuel.

Les horaires proposés sont indicatifs et non garantie, les temps de trajets avancés peuvent varier selon les conditions météorologique, de circulations, l'état des routes et les éventuels aléas causé par le retard des autres passagers et/ou précédents clients.

La société SAS MENARD /BERNARD TAXI a une responsabilité d'acheminement des passagers sur les lieux de destinations préalablement établis, et s'engage à respecter au maximum les délais et horaires établis, mais ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard sur l'horaire prévu du lieu de destination.

Un éventuel retard ne donne droit à aucune compensation, indemnisation ou remboursement. En cas d'impératif horaire important, (trains, bus, vols), il est obligatoire de nous signaler ces impératifs afin que le transport puisse être organisé avec une marge horaire suffisante pour réduire au maximum les risques de retards.

Le transport des sacs, bagages, bâtons de marche des passagers sont compris dans nos tarifs dans la limite d'un volume correspondant à une valise de « type standard ou cabine » et un sac de marche par passager.

Le transport d'un chien est également possible sans supplément mais il est obligatoire de nous en informer préalablement, et sous réserve d'un espace suffisant à bord du véhicule pour le confort de l'animal et des autres passagers.

L'animal est sous la responsabilité et la garde permanente de la personne qu'il accompagne.

2,2-Transport de bagages.

Le transport de bagages « non accompagnés » est soumis à la réglementation du transport de marchandise – de 3,5T.

Pour répondre à la législation, la SAS MENARD/BERNARD TAXI est titulaire de licences obligatoire à cette activité.

Le service proposé consiste à prendre quotidiennement en charge les bagages de nos clients sur le lieu d'hébergement de leurs dernière nuitée, et à les transférer jusqu'à l'hébergement suivant en cours de journée.

Ce service peut être répété quotidiennement sur les étapes suivantes selon le plan de marche ou parcours établis par le client.

Lors de la réservation, le(s) client(s) doivent préciser / les dates , les lieux de prise en charge, les lieux de dépose.

Le tarif proposé est généralement un forfait journalier qui tiens compte d'un transport compris entre 10 et 35 km environ par voie routière entre les points de prise en charge et de dépose.

En cas de distance inférieur ou supérieur, un tarif au kilomètre adapté sera proposé à nos clients.

Le tarif est applicable sans supplément tous les jours de la semaine, ainsi que le Dimanche et les jours fériés.

Les types de bagage acceptés sont de type valise standard (env 65x40x25cm) , cabine (env 55x35x25cm) , sac de voyage (env 70x40x40cm) ou sac de marche (sac à dos) . Le poids unitaire est de 14kg maximum par bagage.

Tout volume supplémentaire même attaché à ces types de bagages, ou équipement supplémentaire sera considéré comme un bagage supplémentaire et sera facturé comme tel. Pour les bagages en surpoids ou nécessitant un effort ou un soin particulier, il sera demander au client de réduire le poids sous la limite des 14kg unitaire ou de faire un bagage supplémentaire.

Chaque bagage supplémentaire sera facturé.

Le client sera informé dès que possible de l'application de ce coût supplémentaire.

Si le client est joignable avant la réalisation de la prestation, il pourra demander l'annulation de la prestation et/ou de la réservation dans les conditions prévues au chapitre 5 ci-dessous. Charge à lui d'organiser le transport de son bagage.

Pour des questions d'organisation, de rentabilité et de charge de travail, la SAS MENARD/ BERNARD TAXI se réserve le droit de refuser certaines demandes concernant: un nombre de bagage inférieur à 4 unités, certaines dates (hors saison), secteurs ou hébergements éloignés des circuits habituels de transport de bagages ou des principaux sentiers de grande randonnées de notre région (GR).

Dès lors qu'une réservation est validé et confirmé par nos soins, SAS MENARD/BERNARD TAXI s'engage à assurer l'ensemble des services de transport de bagages commandés par le(s) client(s).

Pour des questions d'organisation et de charge de travail, il est possible que certains transports soient confier à des entreprises partenaires (sous-traitance) sans modification de tarif pour le client.

La grande majorité des hébergements de notre région sont habitués à ce type de services et offrent un accès libre à nos interventions, cependant certains hébergements peuvent être fermés en milieu de journée.

Il est demandés à nos clients d'informer les hébergements dès la réservation ou le plus tôt possible que les bagages seront pris en charge par nos soins.

Le(s) bagage(s) à transporter doivent être mis à disposition de nos services à 08h30 le matin dans l'espace dédiés aux bagages de vos hébergements.

Il sera déposer avant 17h00 au plus tard sur le lieu d'hébergement suivant.

Si le client désire mettre à disposition son/ses bagage(s) au delà de 08h30, il est impératif de nous consulter afin de voir si l'horaire de passage du véhicule prévu est compatible avec la demande.

Chaque bagage doit être clairement identifié au moyen d'une étiquette ou d'un papier libre portant les mentions ci-dessous :

- -BERNARD TAXI.
- -Votre nom de réservation.
- -Votre Numéro de tél portable.

Afin d'identifier plus facilement les bagages de nos clients, des étiquettes « Bernard taxi » seront apposés sur les bagages dès le premier transfert.

Le(s) bagage(s) ne doivent pas contenir d'objet de valeur ou fragile, des espèces ou moyens de paiements.

En cas de nécessité de transporter un objet fragile, il est obligatoire de nous en informer afin que des précautions soient prises.

La SAS MENARD/BERNARD TAXI décline toute responsabilité en cas de vol total ou partiel d'effets personnel, d'avaries ou dégradations survenu sur les lieux d'hébergements avant la prise en charge et après dépose par nos soins.

Le transport des vélos est possible sur demande avec réservation préalable.

Un tarif spécifique sera communiqué au client.

Selon le nombre et le type de vélo (Vélo classique, VTT, Vélo Assistance Électrique) la SAS MENARD/BERNARD TAXI utilisera un système porte-vélo homologué qui se place sur l'arrière du véhicule et/ou utilisera le compartiment coffre du véhicule pour loger les vélos.

Dans ce dernier cas, il est possible que le démontage des roues des vélos concernés soit demandé au client afin de faciliter le transport.

La SAS MENARD/BERNARD TAXI souscrit toutes les assurances nécessaires au activités de transports bagages et vélos.

3-Tarifs.

Les tarifs qui concernent les prestations de transports de personnes (voir chapitre 2 -1) de l'année en cours sont en partie disponibles sur notre site internet WWW.bernard-taxi.fr pour les principales destinations.

Il est recommander de nous contacter directement pour connaître les destinations et trajets qui n'apparaissent pas sur notre site et également de vérifier les disponibilités.

Les tarifs sont établis pour l'année civile en cours mais peuvent faire l'objet d'une révision tarifaire à tout moment, à l'exclusion des tarifs de prestations pour des réservations en cours.

Les tarifs qui concernent les prestations licence de taxi (voir chapitre 2,1) sont soumis à une réglementation nationale et préfectorale des taxis du Département du Lot.

Les tarifs sont en fonction des tarifs Préfectoraux en vigueur, du kilométrage, et soumis à majorations si le trajet concerne un Dimanche, un jour férié, un trajet de nuit (entre 19h00 et 07h00), des passagers supplémentaires au delà de la 4e personne et des bagages de plus de 5kg.

Un devis précis respectant les tarifs réglementés sera communiqué sur demande en fonction de la demande du client (date, lieu ,de prise en charge, destination finale, horaire de départ, nombre de passagers et de bagages).

Les tarifs qui concernent les prestations de transferts de bagages sont disponible sur notre site internet

Les tarifs indiqués sont des forfaits par unité de bagage transporté quotidiennement et qui tient compte d'un transport compris entre 10 et 35km environ par voie routière entre les points de prises en charge et de dépose.

En cas de distance inférieure ou supérieure, un tarif au kilomètre adapté sera proposé à nos clients.

Le tarif est applicable sans supplément tous les jours de la semaine, ainsi que le Dimanche et les jours fériés.

Pour les groupes de 6 bagages et plus, des tarifs spécifiques seront proposés et appliqués.

L'ensemble des tarifs indiqués sont en Euros et sont tous exprimés « TTC =Toutes Charges Comprises », incluant la TVA en vigueur.

4- Réservations-Paiements.

Les services proposés par SAS MENARD/BERNARD TAXI peuvent être réservés par courriel, par appel téléphonique ou SMS ou par courrier postal.

Les services de transports de personnes collectifs ou de transfert de bagages fonctionnent avec une réservation préalable.

Le service de Taxi peut fonctionner sans réservation préalable mais sous réserve de disponibilité d'un véhicule répondant à la législation taxi.

Les demandes de réservations par courrier, téléphone (hors messageries), SMS ou via notre site internet doivent être confirmés par nos soins avec une confirmation courriel ou SMS. En l'absence de confirmation de notre part, le client doit contacter nos services dans les plus brefs délais.

Aucune réservation par message téléphonique ne sera prise en compte.

Nom du demandeur, coordonnées téléphonique, adresse courriel électronique, date, lieu de prise en charge, lieu de dépose, horaire, nombre de passagers et bagages sont les éléments indispensable à toutes demandes de réservation auprès de nos services.

Afin d'offrir à nos clients une compréhension claire des prestations proposés, notre société s'engage à informer par retour de courriels pour chaque réservation, la disponibilité, les horaires indicatifs, le/les tarif(s) individuel ou collectif et les conditions de transports prévus.

Afin de prendre en compte certaines réservation, il sera demandé au client d'avance des arrhes dont le montant sera proportionnel au tarif des prestations commandés mais, qui dans tous les cas représentera un maximum de 33% du montant TTC des prestations commandés.

Les arrhes demandés peuvent être réglés par un chèque bancaire ou par virement bancaire.

Si les arrhes demandés sont sous forme d'un chèque bancaire, le chèque ne sera encaissé au plus tôt que 24 heures après la date prévue de fin des prestations sauf demande expresse du client et acceptation par nos services.

La réservation est considérée confirmée qu' à compter de la réception du chèque ou du virement bancaire.

Le client doit émettre son chèque à l'ordre de BERNARD TAXI et l'adresser par voie postale à l'adresse : SAS MENARD / BERNARD TAXI, La Rivière, 46100 LISSAC ET MOURET.

Un courriel de confirmation de la réception du chèque et de la réservation sera adressé au client .

Le solde de paiement des prestations avec les modes de paiement espèces, chèque bancaire ou carte bancaire sont payables : à l'arrivée du trajet s'il s'agit d'une prestation de transport de personnes et de taxi ou 24 Heures avant le dernier transfert pour une prestation de transferts de bagages.

Dans ce cas il sera demander au client de laisser un chèque bancaire avec le montant correspondant dans une enveloppe fermé et adressé à la SAS MENARD / BERNARD TAXI et positionné de façon visible sur l'un des bagages à transfèrer.

5- Modalités et frais d'annulation.

Toute réservation peut faire l'objet d'une annulation de la part du client sans justification dans les conditions suivantes :

- -Annulation 72 Heures minimum avant la prestation prévue : Sans frais d'annulation, le chèque d'arrhes sera renvoyé au client sur demande ou détruit.
- -Annulation à moins de 72 Heures avant la prestation prévue : Indemnité due par le client à BERNARD TAXI / SAS MENARD à hauteur du montant des arrhes versés par le client (règle des arrhes) .

Toutes réservation peut faire l'objet d'une annulation de la part de BERNARD TAXI / SAS MENARD après confirmation de la réservation sans justification dans les conditions suivantes : Si la réservation fait l'objet d'une annulation de la part de BERNARD TAXI / SAS MENARD après confirmation de la réservation, c'est la règle des arrhes qui s'applique, le client sera remboursé du double des arrhes versés (indemnité de 100%) sur la réservation.

Afin de limiter au maximum les conséquences d'une annulation, BERNARD TAXI / SAS MENARD s'engage à chercher une solution de transport à ses clients dans la mesure des possibilités et disponibilités de ,ses partenaires.

6- Force majeure.

La SAS MENARD / BERNARD TAXI ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli à ses obligations, pour tout retard ou inexécution de prestation lorsque la cause du retard ou de l'inexécution résulte d'un cas de force majeure tel que défini par les jurisprudence des tribunaux français comme des cas d'intempéries importante et significatives, les cas de grèves et émeutes, les alertes et mesures sanitaires prisent par les autorités avec restriction, confinement ou interdiction de circuler, les cas de routes coupés ou fermés par les autorités sans possibilités de déviations ou d'immobilisation subite d'un véhicule (panne ou accident) et tous événements échappant raisonnablement au contrôle de SAS MENARD / BERNARD TAXI.

7-Loi applicable et langue du contrat.

Les présentes conditions générales de ventes sont rédigées en langue Française et sont soumise à la loi Française.

8- Litiges.

La société SAS MENARD / BERNARD TAXI et le client privilégieront une solution amiable avant toute action en justice, sans toutefois interrompre les délais de prescription. En cas de contestation persistante, elle sera soumise aux tribunaux compétents.

Toutes réclamations ou questions peuvent erre adressés par courrier à la société SAS MENARD / BERNARD TAXI, Lieu-Dit La Rivière, 46100 LISSAC ET MOURET ou par téléphone au 0565500020, ou par courriel à l'adresse : bernard-taxi@orange.fr .

9- Protection des données personnelles.

Les informations nominatives collectés auprès du client sont nécessaires au traitement de sa réservation, à l'exécution de sa prestation et à l'établissement d'une facture. Le destinataire des données est exclusivement la société BERNARD TAXI / SAS MENARD.

Le traitement des informations nominatives et relatives aux clients a fait l'objet d'une déclaration auprès des services de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Conformément à la loi « Informatique et libertés » en vigueur, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Il peut exercer ses droits en s'adressant à : Mme Sylvie Menard, par courrier à SAS MENARD / BERNARD TAXI, Lieu-dit La Rivière, 46100 LISSAC ET MOURET, par téléphone au 0565500020, par courriel à l'adresse : bernard-taxi@orange.fr .

Le client peut s'opposer, sans frais et et sans justification, aux traitements des données qui le concernent.